

Code Postal 13320

N° 2022-0085

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2122-8,

Considérant que l'intérêt des citoyens et l'efficacité des services municipaux nécessitent de faciliter l'instruction des affaires par une délégation de signature à certains fonctionnaires.

OBJET :
ARRETÉ ACCORDANT
DELEGATION DE
SIGNATURE

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur GHORBANI Mathieu, Attaché Territorial titulaire de la commune de Bouc Bel Air, pour :

La signature des documents suivants :

- Documents adressés aux organismes en rapport avec la gestion des Ressources Humaines (CNFPT, CDG, URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, Pôle Emploi, Assurance statutaire, Conseil Médical, Mutuelle, Prévoyance...),
- Documents relatifs aux demandes de stages et d'emploi,
- Documents relatifs aux missions exercées par le ou les pôles dont il a la responsabilité (documents relatifs au secteur informatique, scolaire, enfance et jeunesse et documents administratifs de Police Municipale),
- Documents d'absences ou de déplacement du personnel (ordres de mission, congés, récupérations...),
- Relevés d'heures supplémentaires,
- Notes de service,


En cas d'absence du Directeur Général des Services ou d'un Directeur de Pôle, et afin d'assurer la continuité des services, Monsieur GHORBANI est autorisé à signer les documents habituellement signés par ces derniers.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire et ampliation en sera adressée à :

Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence,
L'intéressé.

Fait à Bouc Bel Air, le 26 septembre 2022

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-
Préfecture le :
Publié ou Notifié le :


Richard MALLIÉ